

GANDHI ET LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale* rappelait naguère l'intérêt que Gandhi ne cessa de porter à l'œuvre de la Croix-Rouge¹. Et non seulement sur le plan des idées, mais pratiquement aussi lorsque, après avoir été avocat à Bombay, il se rendit dans le sud de l'Afrique. C'est ce que rappelle *Le Courrier*² lorsqu'il écrit, dans un récent numéro :

«... Il combattit pour les droits des Indiens en Afrique du Sud. Cependant, lorsque les Blancs connurent de dures épreuves pendant la guerre des Boers, il organisa un corps d'ambulanciers de la Croix-Rouge et servit dans les zones les plus dangereuses. De même, pendant la révolte des Zoulous, il soigna les blessés zoulous comme les blancs.»

En effet, en 1899 puis en 1906, Gandhi porta l'uniforme kaki et le brassard à croix rouge des sanitaires, faisant ainsi l'expérience vivante de l'entraide sur les champs de bataille et il défendit, dans la vie, l'idéal de charité active qui était le sien. Mais, plus tard, le problème des tensions sociales et internationales le retint particulièrement, comme la Croix-Rouge aujourd'hui place le problème de la paix parmi ses préoccupations majeures. Dans la même publication de l'UNESCO, l'essayiste et philosophe indien Humayun Kabir écrit à ce propos :

«... Recherchant les causes premières des tensions et de la haine, Gandhi est arrivé à la conclusion qu'elles résidaient dans l'injustice et dans l'inégalité entre les individus et entre les nations. L'Etat s'efforce de réduire les causes de tension à l'intérieur de la nation par l'égalité devant la loi et en imposant les ressortissants en fonction de leurs ressources. Le développement des relations entre nations exige l'application de méthodes analogues pour assurer la justice et tempérer les inégalités

¹ Voir *Revue internationale*, août 1949.

² UNESCO, Paris, octobre 1969.

les plus criantes. C'est l'un des paradoxes de notre époque que plus la technique rapproche les hommes, plus les Etats dressent de barrières pour les empêcher de communiquer librement entre eux.

Aujourd'hui, le monde est irrésistiblement poussé vers l'unité. Encore faut-il pour qu'un ordre mondial puisse s'instaurer, que deux conditions soient remplies. La première est que chaque élément de l'humanité, même le plus petit, se voie assuré de la plénitude de son autonomie et de sa liberté culturelle. L'un des traits les plus surprenants de ce dernier demi-siècle est qu'on ait pu voir se former des super-puissances, tandis que l'aspiration à l'autonomie gagnait de proche en proche leurs éléments les plus petits.

La seconde condition c'est que se crée, dans toutes les parties du monde, un corps d'opinion éclairée. De même que le pouvoir civil a vu s'accroître son autorité à mesure que son impartialité était plus largement reconnue, de même l'autorité mondiale sera mieux acceptée si elle assure à chacun la justice et le respect de la personne.

Gandhi fut un révolutionnaire qui voulut transformer la nature humaine, mais il savait, en réaliste qu'il était, qu'on jugerait l'arbre à ses fruits. Il s'est donc intéressé, pour commencer, à l'homme, et c'est lui qu'il tenta d'abord de réformer. Il savait qu'un premier pas, si modeste soit-il, peut avoir les conséquences les plus profondes...»

CONFÉRENCE SUR LA GUERRE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

La Ligue des Femmes pour la paix et la liberté (WILPF) a organisé à Londres, du 21 au 23 novembre 1969, une Conférence sur la guerre biologique et chimique, à laquelle le CICR s'est fait représenter par un observateur, M. Jean Mirimanoff, avocat, membre de son Service juridique. On se souviendra à ce propos que, dans une résolution relative aux armes de destruction massive (n° XIV), la XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge demandait au CICR de porter une grande attention à cette question.

Les exposés qui ont été présentés à Londres, notamment par d'éminents savants de plusieurs pays, se sont attachés surtout à analyser le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les armes biologiques et chimiques et les effets de leur utilisation éventuelle¹, ainsi qu'à examiner la position des Gouvernements en la matière.

¹ A/7575 du 1.7.1969, question du désarmement général et complet: Rapport du Secrétaire général sur les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les effets de leur utilisation éventuelle.